



ÉTAT DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'UNE ENTREPRISE DE PÊCHE

Pour savoir comment remplir ce formulaire, consultez le guide *Revenus de pêche*.

Identification						Votre nom						Votre numéro d'assurance sociale											
Exercice du :		Année		Mois		Jour		au :		Année		Mois		Jour		2004 était-elle votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
Nom du bateau												Espèce principale											
N° de permis du bateau commercial de pêche												Code d'activité économique (voir le chapitre 2 du guide <i>Revenus de pêche</i>)											
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui a rempli ce formulaire												Numéro d'identification du déclarant de la société de personnes											
												Numéro d'inscription de l'abri fiscal											
Numéro d'entreprise												Votre quote-part de la société de personnes %											

Revenus																							
Vente de poissons																							
Autres produits marins																							
Subventions, crédits et dégrèvements																							
Subsides																							
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche																							
Autres revenus																							
Pêcheur à la part : nom du bateau et du capitaine																							
Revenu brut (inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration de revenus)												8299 a											
Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement)																							
Appâts, glace, sel												9138											
Parts des membres de l'équipage												9062											
Carburant et huile (sauf pour véhicule à moteur)												9224											
Matériel de pêche												9136											
Assurances												8690											
Intérêts												8710											
Nourriture												8523											
Permis												8760											
Dépenses liées aux véhicules à moteur (sans la DPA) – Voir tableau de la page 4												9281											
Frais de bureau												8810											
Filets et pièges												9137											
Frais comptables, frais juridiques et autres honoraires professionnels												8860											
Salaires, traitements et avantages (y compris les contributions de l'employeur)												9060											
Réparations – Bateau de pêche																							
– Moteur																							
– Matériel électrique																							
Total des trois lignes ci-dessus																							
Moins – Recouvrements d'assurances																							
Votre coût												8963											
Autres dépenses																							
												9270											
Total partiel																							
Déduction pour amortissement (selon la section A, à la page 2)												9936											
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles												9935											
Dépenses totales (total des trois lignes ci-dessus)												9368											
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne a moins ligne b)												9369											
Votre quote-part du montant de la ligne 9369																							
Moins – Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes selon le tableau de la page 2												9943											
Votre revenu net (perte nette) après rajustements (ligne c moins ligne d)																							
Moins – Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau à la page 2)												9945											
Votre revenu net (perte nette) ligne e moins ligne 9945 (à inscrire à la ligne 143 de votre déclaration de revenus)												9946											

Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société.

_____	_____
_____	_____
_____	_____
Total (inscrivez ce montant à la ligne d, dela page 1)	_____

Calcul des frais d'utilisation de la résidence pour l'entreprise

Chauffage	_____	_____
Électricité	_____	_____
Assurances	_____	_____
Entretien	_____	_____
Intérêt hypothécaire	_____	_____
Impôts fonciers	_____	_____
Autres dépenses	_____	_____
Total partiel	_____	_____
Moins – Partie personnelle	_____	_____
Total partiel	_____	_____
Plus – Déduction pour amortissement (partie « affaires » seulement)	_____	_____
– Montant reporté des années passées	_____	_____
Total partiel	_____	1
Moins – Revenu net (perte nette) après rajustements selon la ligne e de la page 1 (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	2
Frais d'utilisation de la résidence pour l'entreprise disponibles pour l'année suivante (ligne 1 moins ligne 2) – si négatif, inscrivez « 0 »	_____	_____
Déduction admissible (le moins élevé des montants 1 ou 2 ci-dessus) – inscrivez ce montant à la ligne 9945 de la page 1	_____	_____

Détail du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	_____	9931	_____
Retraits de l'entreprise en 2004	_____	9932	_____
Apports de capital à l'entreprise en 2004	_____	9933	_____

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement

Biens de la partie XI (acquis après 1971)									
1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (voir les sections B et C à la page 3)	4 Produit des dispositions de l'année (voir les sections D et E à la page 3)	5 * FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année. 1/2 x (col. 3 moins col. 4) Si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux %	9 DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant rajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA sur les biens de la partie XI (inscrivez à la ligne 9936, à la page 1, la partie « affaires » de ce montant moins la DPA sur l'utilisation commerciale de la résidence **) i

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 1. Notez toutefois qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard de biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche*.

** Utilisation commerciale de la résidence – Voir la rubrique « Règles spéciales » au chapitre 3 du guide *Revenus de pêche*.

Biens de la partie XVII (acquis avant 1972)						
1 Année d'acquisition	2 Genre de bien	3 Mois de la disposition	4 Coût (usage commercial)	5 Taux %	6 Déduction pour l'année	7 Déduction totale pour cette année et les années passées

Total de la DPA sur les biens de la partie XVII ii

Inscrivez le total des lignes i et ii à la ligne 9936, à la page 1.

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année

 Total des acquisitions d'équipement durant l'année **9925**

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année

 Total des acquisitions d'immeubles durant l'année **9927**

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

 Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche* pour en savoir plus sur le produit de disposition.

 Total des dispositions d'équipement durant l'année **9926**
Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

 Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche* pour en savoir plus sur le produit de disposition.

 Total des dispositions d'immeubles durant l'année **9928**
Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement pour terrain.

Renseignements sur les autres associés		Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%

Tableau A – Dépenses liées aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise	_____	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	_____	_____	2
Carburant et huile	_____	_____	3
Intérêts (voir le tableau B ci-dessous)	_____	_____	4
Assurance	_____	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	_____	6
Entretien et réparations	_____	_____	7
Frais de location (voir le tableau C ci-dessous)	_____	_____	8
Autres dépenses (précisez)	_____	_____	9
	_____	_____	10
Total des dépenses liées aux véhicules à moteur – Total des lignes 3 à 10	_____	_____	11
Partie « affaires » $\left(\frac{\text{ligne 1}}{\text{ligne 2}} \right) \times \text{ligne 11} =$	_____	_____	\$ 12
Frais de stationnement reliés aux activités commerciales	_____	_____	13
Assurance d'affaires supplémentaire	_____	_____	14
Total des lignes 12, 13, et 14	_____	_____	15

Dépenses relatives aux véhicules à moteur admissibles – Inscrivez le montant de la ligne 15 à la ligne 9281 à la page 1

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur à la section A, à la page 2.

Tableau B – Intérêts admissibles pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____	_____	A
_____ \$* × le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	_____	B
Frais d'intérêt admissibles : le moins élevé de A ou B (Inscrivez ce montant à la ligne 4 du tableau A)	_____	_____	\$

* Pour les voitures de tourisme achetées : • du 1^{er} septembre 1989 au 31 décembre 1996 et de 2001 à 2004, inscrivez **10 \$**
 • de 1997 à 2000, inscrivez **8,33 \$**

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2004 pour le véhicule	_____	_____	1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2004 pour le véhicule	_____	_____	2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2004 et avant 2004	_____	_____	3
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	_____	4
Le montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294 \$ * + (TPS et TVP ou TVH sur 35 294 \$)]	_____	_____	5
_____ \$ × 85 % =	_____	_____	5
$\frac{[(800 \$ * + \text{TPS et TVP ou TVH sur } 800 \$) \times \text{ligne 3}]}{30}$ ► _____ – ligne 2 :	_____	_____	6
$\frac{[(30\,000 \$ * + \text{TPS et TVP ou TVH sur } 30\,000 \$) \times \text{ligne 1}]}{\text{ligne 5}}$ _____ =	_____	_____	7
Frais de location admissibles : le moins élevé des montants des ligne 6 ou 7	_____	_____	\$

(Inscrivez ce montant à la ligne 8 du tableau A ci-dessus.)

* Si le contrat de location a été conclu avant le 1^{er} janvier 2001, faites les changements suivants au tableau :

	Après 1990 mais avant 1997	1997	1998 1999	2000
• ligne 5, remplacez 35 294 \$ par	28 235 \$	29 412 \$	30 588 \$	31 765 \$
• ligne 6, remplacez 800 \$ par	650	550	650	700
• ligne 7, remplacez 30 000 \$ par	24 000	25 000	26 000	27 000